

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :
phase de diagnostic par l'I.N.S.E.E.

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
Service Etudes et Partenariats
1 20 93**

PRESENTATION

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 prévoit en son article 98 l'élaboration conjointe par l'Etat et le Département d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les services au public incluent les services d'accueil, d'information, de démarches gérés par l'État ou les collectivités, ou par les organismes chargés d'une mission de service public (marchand ou non marchand), ainsi que les services privés indispensables à la qualité de vie des populations. L'étendue de l'offre couvre un ensemble de besoins très vaste : sécurité, justice, finances publiques, emploi, distribution et envoi du courrier, services marchands de première nécessité, stations-services, enseignement, santé, pharmacie, social, sport, etc.

Ce schéma, défini pour 6 ans (décret du 04 avril 2016), permet d'évaluer l'offre existante, son développement nécessaire, et les besoins émergents de la population.

Conformément au décret, le projet se décline en trois étapes :

- un état des lieux et le diagnostic : ils visent à connaître la présence des équipements, des services et leur accessibilité afin d'en identifier les facteurs d'amélioration.
- un plan d'actions assorti des propositions pour pallier au déficit de services sur les territoires.
- une phase de concertation des EPCI puis de la Région consultés chacun sur une période de 3 mois après la date de la présentation du schéma (6 mois de concertation au total).

LES ENJEUX POUR LE DEPARTEMENT

La démarche d'élaboration du schéma est un projet de territoire partagé et réalisé au bénéfice des populations avec l'objectif :

- de garantir un accès aux services pour tous,
- de participer au maintien des services du quotidien,
- d'améliorer l'offre d'accès physique et à distance pour tous.

Un enjeu majeur d'attractivité s'en dégage puisqu'elle participe de l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'égalité des territoires. Un des moyens d'y répondre, c'est non seulement l'optimisation du rapport temps/distance pour l'accès physique aux équipements et aux services mais aussi une couverture numérique garantie lorsque celui-ci est compensé par un accès dématérialisé.

MISE EN ŒUVRE DANS LE DEPARTEMENT

Dès avril 2016, un groupe de travail s'est constitué à l'initiative du sous-préfet d'Arles. Il est composé du Département (la Direction de l'Economie, de l'Aménagement et de la Recherche) et du SGAR.

Un comité de pilotage démarrera en septembre 2016, composé de l'Etat, du Département, en y associant les EPCI (Métropole, les EPCI du Pays d'Arles), le syndicat mixte du Pays d'Arles et les opérateurs de service nationaux ou locaux (Pôle emploi, La Poste, la CAF, la CARSAT, la MSA, etc.).

Au regard des délais à respecter (**le décret fixe au 31/12/2017 la date limite de validation du schéma par le préfet**), le rétro planning suivant est proposé :

- **septembre 2016 : lancement officiel du comité de pilotage**
- **fin du premier semestre 2017** : présentation du schéma à la commission permanente départementale en vue d'une délibération.
- **deuxième semestre 2017** : phase des 6 mois de concertation EPCI / Région
- **avant le 31 décembre 2017** : validation du schéma départemental par le préfet.

LE PARTENARIAT AVEC L'INSEE

En vue de l'élaboration du diagnostic, première phase du SDAASP, le groupe technique envisage de prendre appui sur l'INSEE qui a développé une méthodologie intégrant les composantes temps/distance dans l'appréciation de l'accessibilité aux équipements par les habitants selon les recommandations du Commissariat général à l'égalité des territoires.

L'INSEE dispose d'une « Base permanente des équipements » ainsi que de l'expertise en statistique, cartographie et étude, qui permet d'identifier et de qualifier les territoires en déficit de services au public.

Le Département, la Préfecture et l'INSEE s'engagent donc à réaliser, dans le cadre d'un partenariat d'études régi par la convention annexée, un diagnostic partagé sur l'accessibilité aux services au public dans les Bouches-du-Rhône. L'Etat et le Département apporteront par ailleurs les éléments de diagnostic concernant les équipements relevant de leur champ d'intervention.

Au sein du Département, la DEAR a sollicité les services internes pour la collecte d'informations utiles au diagnostic global : la Direction Générale Adjointe de la Solidarité pour les missions de l'action sociale, la Direction de l'Education pour l'implantation des collèges avec la prise en compte de l'offre de transport scolaire.

L'INSEE livrera une étude de 4 pages publiée dans la collection Insee Analyses Paca en décembre 2016.

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 46 296,17 €. Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes (moyens humains) et afin d'équilibrer les contributions respectives, la Préfecture et le Département verseront chacun à l'INSEE la somme de 5 290,00 €.

INCIDENCE FINANCIÈRE

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 011, fonction 91, nature 6228, programme 10109 du BP de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement CP
10109	A créer	SDAASP Diagnostic INSEE	011-91-6228	5 290 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur Le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, je vous propose de :

- vous prononcer sur :
 - la participation financière du Département aux côtés de l'Etat et de l'INSEE, à la convention de partenariat pour l'élaboration du diagnostic sur l'accessibilité aux services au public dans les Bouches-du-Rhône,
 - l'attribution à l'INSEE, à ce titre, d'un financement de 5 290 euros,
- m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport.

En cas d'avis favorable de votre part, je vous invite à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL